

Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Droit – Economie – Sciences Sociales

Assas

U.E.F.1  
2310

**Session :** Janvier 2019  
**Année d'étude :** Première année de Master sciences politiques et sociales  
mention science politique  
**Discipline :** *Science administrative* (Unité d'Enseignements  
Fondamentaux 1)  
**Titulaire du cours :** Mme Julie Bailleux  
**Documents autorisés :** Schéma d'une copie (cf. document joint).

---

Vous traiterez, au choix, l'un des deux sujets suivants :

**SUJET 1 :**

Le modèle bureaucratique wébérien permet-il de rendre compte du fonctionnement actuel de l'administration ?  
(une question précise vous est posée, vous prendrez soin d'y répondre dans l'ensemble du devoir. Vous devrez, pour ce faire, mobiliser les différents travaux de recherche étudiés en cours)

**SUJET 2 :**

Quelles réflexions vous inspire le document suivant ?  
(Conformément aux indications données en cours, il ne s'agit pas ici de commenter à proprement parler ce court extrait mais de dissertier sur le thème évoqué par le texte)

At a Star Chamber session, the king, taking his seat on the normally empty throne, declared he would ever protect the common law. "No," interjected Sir Edward Coke, "the common law protects the king". The angry king, shaking his fist at Coke, later argued that "he thought the law was founded upon reason, and that he and others

has reason as well as the judges". To that Coke replied calmly that indeed the king had excellent gifts by nature, "but his Majesty was not learned in the law of his realm of England, and causes which concern the life, or inheritance, or goods, or fortunes of his subjects, are not to be decided by natural reason, but by the artificial reason and judgement of law, which... requires long study and experience before that a man can attain to the cognizance of it". »

*Traduction approximative...*

« Lors d'une session de la Chambre étoilée, le roi, siégeant sur le trône habituellement vide, déclara qu'il protégera toujours la *common law* (le droit). "Non" l'interrompit Sir Edward Coke (un légiste), "la *common law* protège le roi". Le roi, en colère, levant son poing vers Coke, expliqua plus tard qu'il "pensait que le droit était fondé sur la raison, et que lui et d'autres étaient doués de raison tout autant que les juges". A cela, Coke répondit calmement qu'en effet le roi était naturellement doué de raison, "mais que sa Majesté n'était pas instruite des lois de son royaume d'Angleterre et que les cas impliquant la vie, l'héritage, les biens ou les fortunes de ses sujets ne devaient pas être tranchés à l'aide de la raison naturelle, mais à l'aide d'une raison artificielle, à l'aide de la science du droit... dont la connaissance et la maîtrise requièrent de longues années d'études et d'expérience" ».

Ernst H. Kantorowicz, « Kingship under the impact of scientific jurisprudence », in Clagett (Marshall), Post (Gaines), Reynolds (Robert), eds, *Twelfth-century Europe and the foundations of modern society*, Madison, University of Wisconsin Press, 1961.

